



## COMMUNE DE SAINT-PAOUL

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUILLET 2023 PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur OURLIAC Serge, Maire

Date de la convocation : 18 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 09

Présents : Serge OURLIAC, Béatrix CAMPAGNARO, Charly SERRES, Michel CARPENTIER, Jérôme BAYSSET, Laurent OURLIAC, Céline VERA, Fanny BACOT, Paul ESTEVE

Absents excusés : Jean-François OURLIAC, Alix GARRABET, Julien GROCELLE, Evelyne MILLECAMPS, Frédérique CHENEVIÈRE, Mélody CARPENTIER

Secrétaire de la séance : Béatrix CAMPAGNARO

Mme Béatrix CAMPAGNARO a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

Après lecture, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2023-35** : Maitrise d'œuvre pour la reprise de la structure de chaussée et des écoulements des eaux pluviales sur la déviation – Marché à procédure adaptée – Attribution du marché – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconstruction de la déviation. Par délibération n°2023-03 du 23 janvier 2023, le Conseil Municipal a passé une convention avec l'Agence Technique Départementale pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage sur ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le jeudi 6 juillet 2023 à 15h, trois offres ont été remises par voie dématérialisée.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, Monsieur le maire soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par l'ATD11.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ; Vu le rapport d'analyse dressé par l'Agence Technique Départementale, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante du groupement « SARL PYPYRUS » « GRACCHUS LABORATOIRE ROUTIER » « ARGITEC » d'un montant forfaitaire provisoire (MissionMoe+MC1+MC2+MC3+MC4) de 100 308 euros HT et classée 1ere au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- DECIDE d'attribuer le lot unique du marché au groupement « SARL PYPYRUS » « GRACCHUS LABORATOIRE ROUTIER » « ARGITEC » pour un montant de de 100 308 euros HT et classée 1ere au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal
- AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

**Délibération n° 2023-36** : Convention financière pour l'accueil des enfants de la commune des Brunels

Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1989 n°89-723 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement : répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes en application de l'article 23 de la loi 83663 du 22-07-1983,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune des Brunels n'a pas de groupe scolaire sur son territoire. Les enfants sont donc accueillis dans les communes environnantes.

Il donne lecture d'une convention relative à l'accueil des enfants des Brunels à l'école de Saint Papoul qui fixe une participation financière aux dépenses de fonctionnement pour chaque enfant accueilli.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

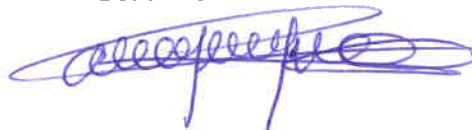
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

**Questions diverses** : néant

Le Maire  
Serge OURLIAC

A blue ink signature of Serge Ourliac, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

La secrétaire de séance  
Béatrix CAMPAGNARO

A blue ink signature of Béatrix Campagnaro, featuring a series of vertical and horizontal strokes with a large loop at the end.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*